

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 19 mars 2025

VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2025

Convocation du : 05 mars 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

N° CC_2025_0011

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Julien BEAUCHOT, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Bertilla LE GOC, François LIERMIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Ines AYEYB par Maryline BOUCHÉ, Amine MEHDI par Denis MAIRE, Antoine BLOUIN par Nadège ANCHISI, Odette MAITRE par Stéphane PASSAQUAY

Excusés :

Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Isabelle VINCENT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment les 1609 nonies C, 1639 A, 1636 B sexies et 1636 B decies,

Dans le cadre de l'examen du budget primitif 2025, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les taux d'imposition.

Pour l'exercice 2025, il est proposé de maintenir les taux suivants :

Taxes fiscales	2024	2025
Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	23,80%	23,80%
Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	2,82%	2,82%
Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	2,50%	2,50%
Taux de la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaire (THRS)	21,68%	21,68%
Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	9,14%	9,14%

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour : 40

Abstention : 2

DECIDE :

D'APPROUVER pour 2025 les taux de fiscalité tels que présentés ci-dessus.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.